

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Esther Hartmann*

Date de dépôt : 23 septembre 2010

Interpellation urgente écrite

Le conseil d'Etat a-t-il déjà prévu précisément de quelle manière sera répartie l'augmentation budgétaire que le Grand Conseil a accepté de principe pour la mise en œuvre d'un cycle d'orientation « pas plus sélectif mais plus exigeant » ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2011 le cycle d'orientation de la République et du Canton de Genève devrait peu à peu entamer une réforme de son fonctionnement afin de mettre en œuvre le programme d'enseignement romand.

Il est prévu ainsi une nouvelle répartition des grilles horaires ainsi que la mise en place de mesures « passerelles » (pour les adolescents qui auraient le potentiel de changer de groupement), ainsi que des mesures d'accompagnement pédagogiques pour les élèves qui seraient en très grande difficulté scolaire.

Ces changements vont demander de substantielles augmentations au niveau du budget de l'enseignement secondaire afin de pourvoir aux besoins logistiques (mise à disposition d'un nombre de salles adéquat) ou pédagogiques (engagement du personnel qualifié supplémentaire).

Le Grand Conseil a accepté en principe une augmentation de 32.9 millions.

Le Conseil d'Etat prévoit-il déjà maintenant la répartition précise de cette somme ? Cette somme suffira-t-elle à répondre à tous les besoins que nécessitent ces modifications ?